



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 7/2015

Concerne : acquisition de deux nouveaux véhicules, un pour le Service communal des travaux et un pour le service du feu – Demande d'un crédit d'achat

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'un montant de CHF 123'000.- (cent vingt-trois mille francs), en vue de l'acquisition de deux nouveaux véhicules, un pour le Service communal des travaux et un pour le service du feu.

1. Préambule

Le Service communal des travaux utilise depuis vingt ans déjà – mise en service en 1995 - un tracteur à gazon John Deere LX 178 doté d'un système de coupe avec turbine de ramassage pour l'entretien des terrains de football et des parcelles communales (Grand-Chemin, Chaugand, etc). Ce tracteur présente une usure avancée, rencontre de multiples problèmes hydrauliques et sa turbine n'aspire plus l'herbe humide. Il est temps de remplacer ce véhicule.



Le nouveau véhicule pour le service du feu de notre commune servira au transport de personnes. Il remplacera le Toyota Hiace, qui était le fourgon de Police de 1992 à 2002, et repris par le SDIS à cette même date.

Il ne répond plus aux exigences de sécurité, par exemple : banquettes longitudinales, absences de ceinture de sécurité pour les passagers arrières. Il ne répond plus aux normes antipollution et doit être expertisé tous les 2 ans. Pour la prochaine expertise (cette année) il s'agirait de refaire les freins, la suspension avant et l'embrayage. De même, il a été constaté une corrosion du châssis ainsi qu'une usure générale et définitive du verrouillage central. Bien que cette solution ne soit pas envisagée, les coûts de réparation s'élèveraient à environ CHF 6'000.- (pièces et main d'œuvre) sans certitude quant au succès de l'expertise.

2. Nouveaux véhicules pour le Service des travaux et le SDIS

Un tracteur à gazon

La Municipalité a porté son choix sur un tracteur Iseki SXG 323 avec bac de vidange en hauteur, dont la largeur de coupe est de 122 cm.



Données, caractéristiques techniques

MOTEUR: Iseki diesel, 3 cylindres avec refroidissement à eau, **22 CV** (16 KW) à 2600 tr/min, cylindrée de 1123 cm³, injection indirecte, soupapes en tête graissage sous pression en circuit fermé, démarrage avec préchauffage, échappement latéral côté gauche, réservoir à carburant de 21 litres

TRANSMISSION: hydrostatique à haute capacité garantissant un excellent rendement également dans les pentes, commande par pédales. Transmission par essieux déportés (arrière) permettant d'avoir un très gros canal d'éjection pour le gazon (entre les roues).

VITESSE : marche avant: 0 – 15 km/h
marche arrière: 0 – 10 km/h

Un nouveau Fourgon transport de personnes pour le SDIS

Données, caractéristiques techniques

Notre choix, s'est porté sur un VW T5 2.0 TDI CR 4MOTION, 9 places avec équipement feu et radio, de même que divers équipements en relation avec l'utilisation par un service de secours. L'offre reçue d'un garage de la place s'élève à CHF 71'600.-- plus CHF 27'885.-- pour l'installation électrique, les aménagements intérieurs et le marquage soit un total de CHF 99'485.-- TTC.

Il s'agira du premier véhicule neuf mis à disposition de notre service du feu ; le Renault Kangoo de commandement avait, en effet, été acheté d'occasion (50'000 km).

Si nous devons renoncer à cet achat, un chauffeur devrait chaque fois que nécessaire se rendre à la Caserne de la Vigie, prendre un véhicule, revenir dans la commune chercher les passagers, et effectuer le chemin inverse à la fin de l'exercice ou de l'intervention.

Le contrat de droit administratif, en cours d'adoption par les Municipalités de Lausanne et d'Epalinges, prévoit que les acquisitions et le remplacement de matériel et de véhicule sont décidés d'entente entre les Municipalités. Le projet a, pour la bonne forme été présenté à Lausanne, qui n'a émis aucune objection particulière sur cette acquisition entièrement financée par nos soins.



3. Coût

Selon les offres rentrées, le coût de la tondeuse autoportée se monte à CHF 23'000.--, sans tenir compte d'un rabais « Euro ».

Pour le fourgon du Service du feu, le montant arrondi indiqué est un prix maximum. En effet, au moment de rédiger ce préavis, nous pouvons espérer un rabais « Euro », mais son importance ne sera connu qu'à la commande.

Un tracteur à gazon	CHF	23'000.--
Un fourgon transport de personnes	CHF	<u>100'000.--</u>
TOTAL	CHF	<u>123'000.--</u>

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 2'792.10 (calculée au taux moyen de la dette au 31.12.2014 de 2.27 %).

4. Amortissement (sur 10 ans)

La charge d'amortissement de CHF 12'300.-- sera portée au budget de ces dix prochaines années.

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 7/2015 du 9 mars 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 123'000.-- (cent vingt-trois mille francs) en vue de l'acquisition de deux nouveaux véhicules pour les Services communaux;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 9 mars 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Représentants municipaux délégués : MM. Jean-Marc Baatard et Alain Monod